

Protection des enfants chez nous et ailleurs ? : (suite)

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **39 (1951)**

Heft 786

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267365>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

fiance dans le franc suisse serait vite ébranlée sans la stabilité du moins relative de notre cours de change. Il s'en suivrait à brève échéance une dévaluation du franc sur le marché mondial que même un avantage interne ne saurait compenser. De plus, la méthode proposée semble être dépassée aujourd'hui, car les transactions financières tant soit peu importantes ne se font plus guère par le moyen de billets de banque ou d'une autre monnaie fiduciaire.

En face de cette situation, le rapport du Conseil fédéral conclut que les prix ne dépendent ni uniquement, ni principalement du volume monétaire; que la banque d'émission ne peut déterminer à elle seule le volume monétaire et qu'un niveau stable des prix — supposé qu'on puisse l'établir — ne serait pas de nature à garantir le plein emploi et pourrait même, suivant les circonstances, avoir des effets contraires. L'adoption de l'initiative conduirait dans le domaine de la monnaie à une politique qui bouleverserait notre régime monétaire et présenterait de très graves dangers pour l'ensemble de notre économie.

En proposant le rejet de cette initiative, l'Assemblée fédérale a décidé d'y opposer un contre-projet, dans le but d'adapter les attributions de la Banque nationale aux circonstances actuelles. On donne tout d'abord une définition plus étendue de l'activité de

la banque d'émission pour compléter les dispositions déjà en vigueur. On affirme en outre l'obligation de la banque nationale de rembourser en or les billets de banque, «sauf en temps de guerre ou de perturbation monétaire». Cette obligation de la banque a été suspendue dès 1936 où les billets de banque étaient devenus un moyen de paiement légal. Elle ne pourra en aucun cas être rétablie à l'heure qu'il est encore. On affirme enfin que «les billets de banque émis doivent être couverts par de l'or et des avoirs à court terme». La législation fédérale prescrit à cet effet une couverture or de 40 % au moins pour les billets de banque, mais, de fait, tous nos billets sont couverts actuellement au 100 % et au-delà.

Si nous pouvions voter le 15 avril, il semble que la décision ne ferait aucun doute pour toutes celles qui désirent maintenir une stabilité nationale et internationale de notre monnaie. Toute expérience utopiste dans ce domaine comporte des risques si graves pour le pays qu'un refus net de l'introduction de la monnaie franche s'impose, ainsi que l'adoption du contre-projet de l'Assemblée fédérale, qui précise les compétences de notre banque d'émission conformément aux exigences économiques actuelles.

A. Leuch.

Protection des enfants chez nous et ailleurs ?

(Suite)

L'enfance sans foyer en Grande-Bretagne

Le Ministère britannique de l'enfance sans foyer est dirigé par un sous-secrétaire d'Etat, mais la cheville ouvrière est une femme qui s'est vouée complètement à cet apostolat. Elle prend contact avec les candidats et les candidates qui veulent se consacrer à ce service social, elle visite incessamment les homes collectifs ou individuels où sont placés les enfants, afin de vérifier s'ils présentent bien les garanties de sécurité voulues. Au cours du film, on voit partout sa silhouette sympathique dominant la main à de petits pupilles qui s'abandonnent à elle avec confiance.

Il semble que dans ce pays où, de génération en génération, on a vibré à la lecture des enfances malheureuses contées par Dickens, on ait été plus loin que partout ailleurs pour sauver l'enfant sans foyer. Ainsi, ceux et celles qui prétendent, après leurs études, se charger de la direction d'une «petite famille», composée de quatre à sept enfants, ne peuvent être engagés à la légère. Une fois munis de leur diplôme, on leur demande s'ils acceptent un engagement d'honneur de ne pas abandonner leur œuvre en cours de route. Au bout d'un, de deux ou trois ans, il serait déplorable qu'ils viennent dire qu'ils en ont assez et qu'il faille trouver quelqu'un d'autre pour éduquer les enfants qui leur avaient été confiés. Ces enfants sans parents se trouveraient ainsi ballottés d'une direction à l'autre et tout le bénéfice qu'ils doivent recueillir d'une éducation suivie, homogène et harmonieuse, se trouverait compromis. Il faut donc que ces directeurs et directrices s'engagent à considérer ces enfants comme les leurs, qu'ils partagent avec eux leurs difficultés personnelles, comme un père, une mère, acceptant leur fils, leur fille, tel que la nature le leur a donné, avec ses ombres et ses lumières.

Les parents des «petites familles», que ce soit deux dames ou un couple, ne prennent pas un engagement écrit, mais en engagement oral, d'honneur, après avoir réfléchi pendant trois mois, aux conditions qui leur sont proposées.

On espère éviter, par toutes ces précautions, d'avoir comme éducateurs de simples fonctionnaires qui exécutent leur travail selon un contrat, mais sans y mettre leur cœur et leur dévouement.

L'administration est-elle une maman digne de confiance ?

Outre-Manche, comme nous venons de l'exposer on nous semble avoir compris mieux que dans d'autres pays, l'immense danger qu'il y a à remettre la protection de l'enfance à l'Etat. De nos jours et pour que la protection s'étende véritablement à tous ceux qui en ont besoin, il est bien vrai que les œuvres privées ne suffisent plus et que l'Etat seul est en mesure de répondre à ces nécessités sociales, mais l'Etat a aussi un grave défaut : il est généralement masculin et il tombe presque à coup sûr dans la routine administrative.

Or la routine, c'est l'ennemi numéro 1 de l'éducation et des enfances dépourvues. Les mères savent que, dans leur propre famille, elles ne peuvent élever deux enfants de la même manière, tant les personnalités sont diverses. Comment alors l'administration pourrait-elle protéger efficacement des milliers de pupilles qui sont représentés pour elle par des milliers de dossiers tous revêtus d'une même chemise ? Comment saurait-elle différencier les cas et trouver les solutions particulières sans l'aide de femmes parfaitement qualifiées ?

On voit qu'en ce domaine, l'Etat ne peut faire que de la mauvaise besogne si les femmes ne sont pas appelées à collaborer largement et sur un pied d'égalité absolue, comme

Voilà cinquante ans que les Françaises ont accès au barreau

Les avocates de France ont fêté, en février dernier, le cinquantième anniversaire de la loi (1er décembre 1900) qui leur ouvrit l'accès au barreau.

Plusieurs groupements avaient préparé une série de manifestations jubilaires, l'Amicale des avocates de France, l'Association des Femmes juristes et la Fédération internationale des femmes magistrats et avocats ; y participèrent aussi l'Ordre des avocats, la Ville de Paris et les Pouvoirs publics.

La journée débuta par une réception des déléguées étrangères — que présentait Me Odette Simon-Bidant — par la Ville de Paris à l'Hôtel Lauzun. On ne manqua pas d'y évoquer l'ombre de la Grande Mademoiselle, digne ancêtre des femmes indépendantes, énergiques et décidées que connaît notre époque.

Puis un déjeuner intime suivit à la Buvette du Palais de Justice. On assista ensuite à l'inauguration d'un bas-relief de Maria Verone dans la Galerie Leduc du Palais. Cette œuvre est due au ciseau de Mme Gunzmann-Nageotte, premier grand prix de Rome. Prirent la parole pour rappeler le souvenir de la grande avocate et féministe française, Me de Moro-Giafferi, Me Lucile Tinayre-Grenaudier, membre du Conseil de l'Ordre, Me le bâtonnier Toulouse et M. le Président René Mayer, garde des Sceaux.

A cinq heures, le Conseil municipal de Paris recevait officiellement le Barreau dans le grand salon à colonnes de l'Hôtel de Ville. Parmi les nombreux orateurs et oratrices, on entendit une amie de notre journal, Me Kraemer-Bach, au nom de l'Amicale des avocates, rappeler à tous l'éminente dignité de l'homme libre, ainsi que Me Georgette Ciselet (Belgique) parler au nom des déléguées étrangères.

Le soir au grand banquet qui clôturait la journée à l'Hôtel Georges V, fusèrent de nouveaux discours : celui d'une des pionnières, Me Suzanne Grinberg et celui de Mrs Helena Normanton (Grande-Bretagne), conseiller du Roi, apportant le message de la Reine d'Angleterre, membre d'honneur du Barreau de Londres.

Le lendemain dimanche, l'Association des avocats avait organisé à Versailles une belle réception, suivie d'une heure de musique et de poésie.

(Extraits de la Gazette du Palais)

c'est le cas en Grande-Bretagne. Il faut une réelle ingéniosité maternelle pour parer aux méfaits de l'administration quand il s'agit de protéger l'enfance sans foyer.

N'a-t-on pas lu récemment, dans la presse française, de terribles révélations sur un homme pour enfants défectifs, tenu par une mégère sans scrupule et qui est allée jusqu'au crime ? Ce homme pourtant, était porteur de toutes les estampilles administratives ; une maman parisienne, qui s'était longuement renseignée dans les bureaux officiels et auprès de l'assistante sociale accréditée, y amenait avec confiance sa petite fille, lorsque la porte lui fut ouverte par une assistante de police qui, avec des collègues menait l'enquête, enfin entreprise, dans cette sinistre maison...

(à suivre)

Anna Siemeen

Dans le journal suisse-allemand, organe de l'entraide ouvrière (février 1951), Mme Kägi-Fuchsmann consacre quelques lignes émues à la mémoire de cet homme admirable, Anna Siemeen, trop peu connue et appréciée chez nous. C'était une femme socialiste allemande, qui, malgré une santé précaire, a œuvré magnifiquement, dans le domaine politique et économique, dans le domaine littéraire et éducatif. Douée d'une parole chaude et vibrante, son incroyable énergie a toujours vaincu sa faiblesse et sa fatigue. Elle mourut le 22 janvier dernier, après une courte maladie très douloureuse. Comme tous ses amis allemands avaient dû fuir le régime hitlerien, c'est elle qui servit d'intermédiaire entre eux et l'entraide ouvrière, capable de leur venir en aide.

En 1937, toutes deux se rendirent en Espagne, Mme Kägi et elle. Avec sa claire intelligence, elle se rendit compte d'emblée qu'il ne s'agissait pas seulement de l'Espagne, mais que c'était l'existence de la démocratie qui était en jeu. Comme elle admirait ce beau pays ! Comme elle aimait ses habitants qui prononçaient le mot «niños» (enfants) avec tant de tendresse et qui étaient prêts à tout sacrifier pour ces enfants ! Ses causeries à la brigade internationale, la nuit, après les bombardements, faisaient une profonde impression.

Quand vint le jour où l'aviation allemande fit l'essai de ses bombes sur Guernica, à l'heure du marché, la foule était massée sur la place, Anna Siemeen, elle si forte, ne put s'empêcher de fondre en larmes, si grande était sa honte de ce que ses compatriotes pussent se montrer si cruels ! Sa souffrance était grande de les voir descendre aussi bas ! Aussi mit-elle tous ses efforts à faire revivre l'Autre Allemagne. Jusqu'à sa dernière heure, malgré beaucoup de difficultés et de déceptions, elle poursuivit son but : l'éducation visant à former non seulement des socialistes, mais des hommes véritablement humains.

Ne faut-il pas se réjouir, dans nos tristes temps, de voir une femme poursuivre pendant septante ans le combat pour un monde meilleur ? Que son exemple nous stimule et nous entraîne !

A. Descœudres.

Un couple récompensé

L'université de Lausanne a récompensé de deux prix de faculté, le 15 mars, M. et Mme Claude Dolivo-Masnata, de Lausanne, fixés depuis peu à Gentilly s/ Seine, où M. Dolivo est pasteur.

M. Dolivo a reçu un prix de 350 francs pour un mémoire sur la pensée de Maine de Biran et de Gabriel Marcel ; Mme Marianna Dolivo-Masnata a reçu également un prix de faculté de 300 francs, pour son étude sur «Euripide et les femmes» ou la misogynie d'Euripide. Misogynie que s'explique facilement, même chez le créateur des plus nobles figures féminines, par le fait que l'accès du théâtre était interdit aux femmes, chez les Grecs, et qu'entre hommes, on ne se gênait pas pour en dire de vertes et de cruelles sur les absentes.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

Quelques fleurs pour lui

L'auteur universellement connu de «Qu'elle était verte, ma vallée» s'est plongé cette fois dans les innombrables difficultés et les dangers incessants que traversent en Italie deux soldats anglais lors de l'occupation des alliés chassant les Allemands.

Si les deux braves mécaniciens sont harcelés sans trêve durant cette permission qui n'est certes pas un repos, le lecteur doit suivre haletant ces péripéties souvent violentes.

Une note touchante, les permissionnaires consacrent leur bref congé à la visite de la tombe d'un camarade très aimé, et eux-mêmes, auxquels se joignent des inconnus qui deviennent des amis, font preuve entre eux d'une amitié, d'un dévouement admirables.

M.-L. P.

Richard LLEWELLYN — *Quelques fleurs pour lui* — roman traduit de l'anglais par Henri Thiès — Ed. Jeheber — Genève.

Ménagères, achetez les allumettes suisses, elles portent l'arbalète et la marque du Label. Label, garantie d'un travail convenablement rétribué.

Publications reçues

Félix Neff, porteur de feu

Un docteur américain à la mode, ne dit-il pas que notre vie a perdu sa vigueur par suite de la substitution des engrais synthétiques de l'industrie aux engrais organiques naturels qui sont d'une incroyable richesse ? A la vérité, nous ne mangeons plus que des légumes appauvris ainsi que des viandes anémiques, provenant d'animaux nourris d'herbages sans pouvoir vivant.

A l'autre extrémité du mystère de l'être, un phénomène de même ordre apparaît. Renonçant au sens vital, pour ainsi dire organique, qui tend à nous élever de la matière à

l'esprit, nous permettant d'intensifier notre vie jusqu'à l'amour auquel rien n'est impossible, on a cru répondre aux besoins humains par toutes sortes de perfectionnements techniques.

Mais l'art de vivre n'est pas une technique et le beau chemin de l'aventure humaine est dès lors encombré de perfectionnements matériels, propres à ralentir tout élan véritable.

Où bien la vie est une grande aventure, ou elle n'est rien. C'est une aventure qui ne se borne pas à une catastrophe d'avion ou à une performance de vitesse ; elle exige le don de soi à une cause, à une recherche, à un amour : c'est dire qu'elle exige le maximum de nos forces.

* * *

Cette vérité d'une portée générale saisit le lecteur de la belle biographie de Félix Neff, l'apôtre chrétien des Hautes-Alpes (1797-1827), ce jeune sergent qui atteignit à peine la trentième année et que Benjamin Vallotton appelle un porteur de feu.

Né d'un père révolutionnaire, Félix Neff est élevé à Genève par sa mère et semble se vouer à l'horticulture. Dans ses heures de loisir, il lit volontiers des relations de voyage ; il se passionne aussi pour la *Vie des hommes illustres* de Plutarque et l'*Emile* de Rousseau. A dix-sept ans, afin de gagner sa vie, Neff

s'engage comme soldat dans la «garde solée» de Genève. C'est alors qu'il a l'occasion de lire une brochure traduite de l'anglais intitulée *Le miel décollant du rocher*. Par suite d'une miraculeuse rencontre de ses aspirations intimes avec une page de ce tract religieux, Neff est en proie à une soudaine illumination. Il se sent comme ivre de lui-même et ivre de Dieu. Dès lors le jeune sergent abandonne sa carrière et, sans aucun moyen matériel, il part dans les Hautes-Alpes évangéliser les paysans des plus pauvres villages. Aujourd'hui encore, au val de Fressinières : à Dormillouse, aux Viollins et aux Mensals, ces pauvres villages naguère haut refuge des huguenots persécutés ; depuis lors restés en proie à la misère, des générations vivent de l'élan spirituel que leur communiqua Félix Neff.

Le livre de Benjamin Vallotton sera apprécié non seulement de ceux qui cherchent la confirmation de leurs convictions chrétiennes, mais de tous ceux qui, dans notre monde matérialisé, apprécient encore la contagieuse beauté d'une grande aventure spirituelle.

M. G. M.

Benjamin VALLOTTON — *Félix Neff, porteur de feu* — Collection Les Vainqueurs — Ed. Labor et Fides — Genève.

TELEPHONE 23.05.12
45 professeurs
méthode active
programmes individuels
gain de temps

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

École LEMANIA
LAUSANNE